



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## PROCÈS VERBAL

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>17/04/2020 à 16h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie et distanciel</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-PV-2020-03</b>
<b>État du document</b>	-

<b>Présentiel</b>	<b>Patricia Lucot ; Bertrand Pointier ; Nicolas Rébérot</b>
<b>Distanciel (à domicile ou dans local municipal)</b>	<b>Éric Debosque à partir de 16h30 ; Benjamin Dubois à partir de 16h30 ; Nathalie Faccioli ; Marc Guérin Francis Hutin ; Laure Médot</b>
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	<b>Nadège Boin ; Viviane Cendra ; Antoine Ferté ; Dominique van Zuilen ; Silvie Szczuka</b>
<b>Absent(s)</b>	<b>Christine Franse ;</b>
<b>Procuration(s)</b>	<b>Nadège Boin à Marc Guérin Viviane Cendra à Laure Médot Éric Debosque à Patricia Lucot Antoine Ferté à Bertrand Pointier Dominique van Zuilen à Nicolas Rébérot Silvie Szczuka à Patricia Lucot</b>
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Laure Médot</b>
<b>Début de la séance</b>	<b>16h00</b>
<b>Fin de la séance</b>	<b>17h50</b>

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	9
Conseillers votants :	13 jusqu'au point 211 puis 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2020  
Date d'affichage : 13 avril 2020

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 février 2020, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le mercredi 26 février 2020 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 12 avril 2020 modifié le 13 avril 2020, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le vendredi 17 avril 2020 à 16h00, en salle du conseil municipal et en distanciel.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le vendredi 17 avril 2020 à 16h00, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

## Ordre du jour

Avant que ne débute ce conseil municipal, le maire rappelle le contexte depuis la loi Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, puis les ordonnances du 25 mars et, surtout, du 1er avril 2020 (surtout l'ordonnance n° 2020-391) :

Le législateur a prévu des modalités de réunion adaptées fixant pendant la durée de l'état d'urgence **au tiers, au lieu de la moitié, le quorum de membres nécessaires pour une réunion.**

Autre souplesse : le quorum de l'ensemble de ces instances s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Il prévoit par ailleurs que les membres de ces instances peuvent être porteurs de **deux pouvoirs**, contre un seul aujourd'hui.

L'article 6 de l'ordonnance **autorise la réunion à distance des organes des collectivités territoriales et de leurs groupements, par visioconférence ou à défaut audioconférence.**

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le maire par tout moyen

Le maire rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :  
– les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;  
– les modalités de scrutin.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 24 février 2020.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal désigne Laure MÉDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations – Communications du Maire  
Diligences effectuées – Décisions prises dans le cadre des délégations – DIA

### 1 – FINANCES

- 11 – Tarifs ALAE/ALSH rentrée 2020
- 12 – Mise à jour tableau des indemnités
- 13 – Vœux EPI covid-19 et FCTVA

### 2 – VIE MUNICIPALE

- 21 – Acquisition de terrain
  - 211 – Jardin de pluie
- 22 – Création de la réserve communale de sécurité civile
- 23 – Résiliation de bail rural
- 24 – Projet éducatif ALSH 2020-2021
- 25 – Vœux modernisation des élections
- 26 – Vœux étude fonctionnement RN 31

### 3 – INTERCOMMUNALITÉ

- 31 – Avis sur extension réseau transport

### 4 – PERSONNEL

- 41 – Créations de poste
  - 411 – ALSH (CEE et vacataires)
  - 412 – Services techniques
- 42 – Règlement intérieur
- 43 – Ratio avancement de grades

### 5 – DIVERS

**En raison du contexte sanitaire, la séance se tiendra exceptionnellement sans la présence physique du public. Afin de maintenir le caractère public de la réunion de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, un « live » sera mis en place sur la page « facebook - actualités de Ressons le Long ».**

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20200417-056-01	Diligences effectuées		
Nicolas RÉBÉROT	20200417-057-02	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20200417-058-03	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas RÉBÉROT	20200417-059-04	Modalités d'identification, d'enregistrement, de conservation des débats, de scrutins de vote à distance	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Bertrand POINTIER	20200417-060-05	Tarifs ALAE/ALSH rentrée 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-061-06	Mise à jour tableau des indemnités	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-062-07	Vœux EPI covid-19 et FCTVA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-063-08	Acquisition de terrain « jardin de pluie »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-064-09	Création de la réserve communale de sécurité civile	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-065-10	Résiliation de bail rural	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-066-11	Projet éducatif ALSH 2020-2021	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-067-12	Vœux modernisation des élections	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 1 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-068-13	Vœux étude fonctionnement RN31	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-069-14	Avis sur extension réseau transport	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-070-15	Création de postes CEE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-071-16	Création de postes vacataires	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-072-17	Création de poste technique et animation	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-073-18	Règlement intérieur	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-074-19	Ratio d'avancement de grades	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20200417-075-20	Prêt précaire terrain	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>

Avant que ne débute ce conseil municipal, le maire l'informe qu'à la demande de Dominique van Zuilen, il sera procédé au retrait de ses délégations au titre de l'administration générale. En effet, Mme van Zuilen estime ne plus être en mesure d'assurer les missions qui lui ont été données. Elle ne démissionne pas de son poste d'adjoint et assumera cette fonction jusqu'à l'installation du prochain conseil. Ce retrait de délégation engendre un arrêt des indemnités liées. Le tableau sera mis à jour en conséquence. Le maire remercie vivement Mme van Zuilen pour son action durant les deux mandats passés à ses côtés.

**Objet : Diligences effectuées – n°2020-056-01**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des diligences menées afin d'informer les conseillers municipaux. Un premier courriel a été envoyé le 5 avril 2020 afin d'indiquer qu'un conseil municipal se tiendrait sous quinzaine. Puis par convocation du 12 avril 2020 modifiée le 13 avril 2020, les conseillers ont de nouveau été informés par courriel. La convocation a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la commune le 13 avril 2020. La presse (journal l'Union) ainsi que la télévision régionale (France 3) l'ont relayé sur les réseaux sociaux. En outre, 14 conseillers sur 15 ont indiqué leur présence ou absence.

Le conseil municipal prend acte de ses diligences.

**Objet : Examen des DIA – n°2020-057-02**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
NEANT						

Le Maire annonce qu'il n'y a pas eu de DIA reçues depuis le dernier conseil municipal.

Le Conseil municipal en prend acte.

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2020-058-03**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie. Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du conseil municipal de Ressons-le-Long,

- A) Décision n°2020-052 du 28/02/2020 : Décision demande de subvention DETR sécurisation établissement scolaire
- B) Décision n°2020-053 du 13/03/2020 : Décision demande subvention région arrêts des cars
- C) Décision n°2020-054 du 24/03/2020 : Décision convention CCRV minibus
- D) Décision n°2020-055 du 31/03/2020 : Décision renouvellement adhésion AMF

Le conseil municipal prend acte de ses décisions.

**Objet : Modalités d'identification, d'enregistrement, de conservation des débats, de scrutins de vote à distance – n°2020-059-04**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modalités d'identification, d'enregistrement, de conservation des débats, de scrutins de vote à distance.

Où la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter les modalités reprises ci-dessus. La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de mixer l'audioconférence et la vidéoconférence en plus du présentiel. L'outil utilisé pour le vote distanciel est l'application 3CX.

**Article 2** : L'identification des participants se fera par appel nominatif ou par l'identification donné par le conseiller au moment de sa connexion à l'application de visioconférence. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal et par scrutin électronique.

**Article 3** : Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site internet de notre collectivité ainsi que sur la page « actualité de Ressons le Long ».

**Article 4** : Les prochains conseils municipaux se déroulant en mode mixte ou distanciel utiliseront les mêmes modalités.

## 1 – FINANCES

### 11 – Objet : Tarifs ALAE/ALSH rentrée 2020- n° 2020-060-05

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Nicolas RÉBÉROT rappelle au conseil municipal la nécessité de mettre à jour les tarifs du service enfance pour la prochaine rentrée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
**ADOpte** les tarifs, tels qu'annexés à la présente délibération.  
**DIT** que ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### 12 - Objet : Mise à jour du tableau des indemnités - n° 2020-061-06

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 4,95% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué au taux de 2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- précise que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire des Adjointes est inférieur au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints
- dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6531 du budget primitif
- précise que les indemnités seront payées mensuellement
- approuve le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités

### 13 - Objet : Vœux EPI covid-19 et FCTVA - n° 2020-062-07

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle au conseil municipal que les collectivités doivent faire face à des dépenses importantes pour protéger à la fois les agents mais également les usagers des services publics. Or, il se trouve que bon nombre de ces dépenses se répercutent en dépenses de fonctionnement sur lesquelles les collectivités paient de la TVA. De plus, et s'agissant de mission régalienne de l'État il conviendrait que celui prenne en charge le coût des dépenses

## 2 – VIE MUNICIPALE

### 21 – Acquisition terrain

#### 211 - Objet : Jardin de Pluie n° 2020-063-08

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été en contact avec le propriétaire d'un terrain qui permettrait la réalisation d'un jardin de pluie en bord de la rue de Mainville et permettrait ainsi de gérer les eaux sur du domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à procéder à l'achat desdites parcelles par acquisition
- Que les frais afférents à la vente seront à la charge de la commune
- D'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain de gré-à-gré

### 22 – Objet : Création de la réserve communale de sécurité civile n° 2020-064-09

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens de la commune, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- de participer à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités en cas de sinistres ;
- de contribuer également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par les communes, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.  
Un arrêté municipal ainsi qu'un règlement intérieur en préciseront les missions et l'organisation.

### 23 – Objet : Résiliation bail rural n° 2020-065-10

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

**De valider le projet de protocole** d'accord de résiliation amiable de bail rural ci-annexé est approuvé.

Charge et délégué le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

### 24 – Objet : Projet éducatif ALSH n° 2020-066-11

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau projet éducatif pour la période 2020-2021.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le nouveau projet éducatif.

### 25 – Objet : Vœux modernisation des élections n° 2020-067-12

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

M. le Maire rappelle que lors des élections municipales de mars 2020, les méthodes de comptabilisation des voix peu modernes étaient encore utilisées. Le maire propose que l'État réfléchisse à la modernisation des modalités de mise en œuvre des scrutins au suffrage universel notamment avec les outils informatiques et la possibilité de voter à distance. Vœu adopté à l'unanimité avec une abstention.

### 26 – Objet : Vœux fonctionnement RN31 n° 2020-068-13

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle qu'après une rencontre avec le ministre en avril 2018, le directeur de la DIRNO, M. Xavier DELEBARRE, s'était engagé à faire réaliser une étude de fonctionnement entre Soissons et Compiègne.

Après bon nombre de relance, nous avons pu rencontrer des membres de son équipe qui avaient un autre discours. Par un récent courriel, monsieur Delebarre semble revenir sur ses engagements.

Cela semble confirmé également par un compte rendu de réunion qui s'est tenue entre la CCRV et la DIRNO en vue de sécuriser la traversée de la future voie verte. Dans ces échanges, la DIRNO favorise.

Il est regrettable de constater ce changement de position et ainsi de voir que la DIRNO semble être dans l'incapacité de traiter ce sujet d'importance pour nos concitoyens usagers du quotidien de cette route et notamment des carrefours de la Vache Noire et de Pontarcher. Il n'y a aucune ambition dans la gestion de ce tronçon.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé le vœu suivant, le vœu que l'État prenne enfin conscience de l'importance de la gestion de ces carrefours par l'intermédiaire d'une étude de fonctionnement pluridisciplinaire comme réclamé depuis de nombreuses années à présent.

Le conseil municipal adopte ce vœu à l'unanimité

## 3 – INTERCOMMUNALITÉ

### 31 – Objet : Avis sur extension réseau transport – n°2020-069-14

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable aux points d'arrêt donnés  
Propose d'y ajouter les points de Montois et Chêneux

## 4 – PERSONNEL

### 41 – Création de poste

#### 411 – ALSH

#### Objet : Création de CEE n° 2020-070-15

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** le recrutement de 4 animateurs maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal pour les périodes :

Du 27 juillet 2020 au 07 août 2020

Du 19 au 23 octobre 2020

Du 01 au 05 mars 2021

Du 26 au 30 avril 2021

**Objet : Création de vacataires n° 2020-071-16**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

**Article 1 : recrutement.**

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi de trois vacataires.

De charger monsieur le maire à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le maire pour effectuer en fonction des besoins en personnel des missions d'entretien des espaces verts, d'entretien des locaux.

**Article 2 : rémunération.**

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera au SMIC horaire.

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

**412 – Objet : Création de postes technique et animation et mise à jour du tableau des emplois - n° 2020-072-17**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer :

- Un poste d'agent technique polyvalent 34 heures
- Un poste d'agent technique polyvalent 25 heures
- Un poste d'agent technique polyvalent 17,50 heures
- Un poste d'animateur 17,50 heures

adopte la modification du tableau des effectifs.

**42 – Objet : Règlement intérieur - n° 2020-073-18**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle que le règlement intérieur des services municipaux date de 2009. Ainsi, il convient de le mettre à jour afin d'intégrer les évolutions apportées par la loi TFP mais également la référence au CTP.

Voté à l'unanimité

**43 – Objet : Avancement - Proposition des taux de promotion - n° 2020-074-19**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. D'inscrire les ratios suivants sur la fiche de saisine du CT :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100	
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100	
<b>FILIERE ANIMATION</b>			

Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100	

2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

**5 – DIVERS**

**Questions diverses :**

**Objet : Renouvellement prêt carrier terrain step - n° 2020-074-19**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la demande de l'exploitant actuel du terrain à côté de la STEP qui sollicite la possibilité de poursuivre l'exploitation du terrain après la période culturelle de cette année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas remettre en culture ce terrain

**Affaires Tribunal**

Le maire informe le conseil municipal du suivi du dossier en cours au tribunal administratif.

**Affaire BERTRAND →** Suite à l'audience du 10/03/2020, le TA a débouté la partie adverse de ses prétentions.

Il n'y a plus d'instance en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Ressons-le-Long, le 24 avril 2020

Le Maire,

Nicolas RÉBÉROT